

Interpellation de la Conseillère communale MHADI Malika

La culture à l'école : un levier pour la réussite et le vivre ensemble

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins(es) et Conseillers(es).

Saint Josse a vécu en ce mois de mai, des moments culturels et artistiques d'une grande richesse, marqués par un esprit intergénérationnel et une dynamique sociale très significative. Tout d'abord, à l'occasion de la 11^{ème} éditions du Festival de rue, ensuite le Festival musical « 1210 Maestro ». Deux journées festives et inclusives grâce à la participation d'artistes, d'acteurs du secteur associatif, des jeunes de la maison de jeunes « le clou » et de nos concitoyens. Deux événements qui ont su émerveiller petits et grands. Nous avons aussi eu le plaisir de découvrir l'exposition « Conte de mon enfance », une proposition culturelle et anthropologique accueillie par notre bibliothèque publique. Avec la participation de deux artistes, Boubeker Mansi et Chafia Khemsi, cette exposition a offert un espace de mémoire et de dialogue interculturel.

Toutes ces initiatives ont été l'occasion de rencontres humaines précieuses, de création de liens sociaux et de valorisation de notre diversité. Elles incarnent pleinement la qualité du « bien vivre ensemble » dans notre commune, où chacun a pu trouver un espace d'épanouissement et de reconnaissance de son identité.

Monsieur le Bourgmestre, nous vous remercions chaleureusement de soutenir cette vision anthropologique de la culture, indissociable du contexte social et historique de notre population et de sa richesse multiculturelle. Nous en sommes fiers.

Je reste persuadée qu'une commune comme la nôtre, socialement ambitieuse, écologiquement responsable et démocratiquement participative, se construit aussi à travers le soin que nous portons à l'éducation culturelle de nos enfants, à l'école comme en dehors. C'est dans ce contexte que je souhaiterais vous interpeller, Mr le Bourgmestre, sur la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA), une des mesures clés du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, adopté par la Fédération Wallonie Bruxelles. « Ce dispositif vise à garantir à tous les élèves un accès équitable à la lecture, à stimuler leur créativité, à développer leur esprit critique et à renforcer leur éducation à la citoyenneté. Depuis 2020, le PECA est progressivement intégré dans le cadre du tronc commun. Il figure désormais dans les grilles horaires officielles des écoles fondamentales francophones. Les enseignants et enseignantes ont ainsi la responsabilité de proposer des activités culturelles et artistiques variées, en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation culturelle et artistique, qui identifie les contenus et objectifs fondamentaux de ce parcours. Ce référentiel favorise également le développement de compétences transversales, propose des exemples concrets et encourage les croisements entre disciplines »

Le PECA constitue donc une obligation légale pour les établissements scolaires francophones. Sa mise en œuvre doit être respectée conformément à la circulaire numéro 9308 du 5 juillet 2024, relative à l'organisation de l'enseignement fondamentale pour l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur le Bourgmestre, soucieux de la réussite de nos enfants, je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'initiative louable de proposer un stage préparatoire gratuit quelques semaines avant les épreuves du CEB, une initiative que nous saluons chaleureusement.

Mes questions sont les suivantes:

1- Quels moyens concrets la commune pourrait-elle envisager pour alléger la surcharge de travail qui pèse actuellement sur nos enseignants, enseignantes et direction d'école?

2- Quelles actions de soutien ou de formation pourriez-vous mettre en place pour encourager et accompagner les enseignants qui se sentent peu formés, ou parfois peu motivés pour porter des projets culturels et artistiques dans le cadre du PECA?

3- Sachant que les subventions existantes sont souvent limitées, comment la commune pourrait-elle accompagner les établissements scolaires en cas de contraintes budgétaires afin de garantir la pleine mise en œuvre du PECA et l'égalité d'accès à la culture pour tous

Merci